**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS** **Département de la Dordogne**

**ARRETE n° 2026/140**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION DE MODIFICATION DE TRACE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT SARRAZI**

Le Maire de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime notamment l'article L 161-10-2,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des relations entre le public et l'administration notamment les articles L 134-1, R 134-5 et suivants,

Vu la délibération 2026/20 du 29 avril 2026, approuvant la modification du tracé d'un chemin rural situé au lieu-dit Sarrazi, par échange de terrains,

Considérant que le projet approuvé en conseil municipal nécessite une information du public,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le dossier présentant le projet de changement d'assiette du chemin rural par échange de terrains ainsi que le registre de recueil des avis, seront mis à disposition du public aux services techniques municipaux, 9 avenue de Lattre de Tassigny, 24660 Coulounieix-Chamiers.

**ARTICLE 2 :** La consultation du dossier et dépôt des avis seront possible pendant 1 mois : du 11 mai au 12 juin 2026, aux horaires d'ouvertures des services techniques : 8h15-12h30/13h30-17h, du lundi au vendredi. Le dossier sera également accessible sur le site internet de la Mairie : https://www.coulounieix-chamiers.fr/, les remarques pouvant également être adressées par mail à l'adresse suivante : technique@coulounieix-chamiers.fr

**ARTICLE 3 :** A l'issue de la période de consultation, les avis et remarques inscrits au registre ou adressés par mail seront versés au dossier qui sera présenté au conseil municipal pour validation du projet.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 07 mai 2026
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

**Jean-Marc MATTHIAS**